

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 3 MARS 2022**

DEL-2022-20

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'ALLINGES - RUE DU STADE - AVENANTS N°2 AUX MARCHES ME 20003 ET 20004 LOTS N°1 ET 2 AVEC LES ENTREPRISES COLAS ET EUROVIA

Exposé du Président,

Par marché N° ME 20003 et 20004 en date du 4 juin 2021, le SYANE a confié d'une part, à l'entreprise COLAS, d'autre part à l'entreprise EUROVIA, la réalisation respective de travaux de génie civil d'infrastructures de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, et de travaux de revêtement routier, dans le cadre l'aménagement de la rue du Stade, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet PROFILS ETUDES.

Pour information, pour chaque marché, un avenant n°1 à caractère administratif concernant les modalités de variation des prix a été notifié aux entreprises le 28 juin 2021.

➤ Lot n°1 - Marché N° ME 20003 :

Il apparaît que dans le cadre de l'exécution des travaux de la tranche optionnelle 3, la commune souhaite réaliser la mise en souterrain complémentaire d'un branchement de télécommunications, afin de parfaire l'enfouissement du secteur.

Le montant initial du marché s'élève à 82.281,50 € HT.

Le montant de l'avenant s'élève à 2.205,55 € HT, soit une incidence de 2,68 % sur le montant du marché initial.

Afin de réaliser ces travaux supplémentaires, un allongement de 4 jours du délai initial est proposé, amenant le délai de la tranche optionnelle 3 à 94 jours à la place de 90 jours.

➤ Lot n°2 - Marché N° ME 20004 :

Il apparaît que les délais d'exécution par tranche de réalisation des travaux ne sont pas cohérents avec le délai global incluant le délai de préparation des travaux.

Les délais initiaux d'exécution du marché par tranche, sont les suivants :

Tranche ferme : 15 jours
Tranche optionnelle 1 : 15 jours
Tranche optionnelle 2 : 5 jours
Tranche optionnelle 3 : 5 jours
Tranche optionnelle 4 : 5 jours

Un délai de préparation des travaux est de 30 jours pour chaque tranche et est prévu comme inclus dans le délai d'exécution.

Il est donc nécessaire de modifier par voie d'avenant les délais d'exécution afin qu'ils englobent le délai de préparation.

Les délais modifiés proposés d'exécution du marché, sont les suivants :

Tranche ferme : 45 jours
Tranche optionnelle 1 : 45 jours
Tranche optionnelle 2 : 35 jours
Tranche optionnelle 3 : 35 jours
Tranche optionnelle 4 : 35 jours

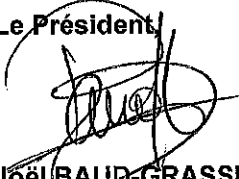
Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.